



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications

Sigle du titre professionnel : DPRT

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 326n - Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux-

Code(s) ROME : F1104

Formacode : 24252, 24246, 24254

Date de l'arrêté : 20/05/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 30/05/2020

Date d'effet de l'arrêté : 01/09/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel DPRT

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Compléter les informations techniques, administratives et réglementaires des infrastructures et câblages de télécommunications projetés et existants extraites d'un avant-projet.</p> <p>Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.</p> <p>Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications.</p> <p>Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.</p>	07 h 00 min	<p>La mise en situation se déroule sur un poste de travail individuel (station de travail informatique).</p> <p>À partir d'un dossier technique sous forme numérique et de consignes, le candidat extrait les informations nécessaires à l'étude, il vérifie la conformité technique d'un projet, il réalise à l'aide de logiciels de dessin et de conception assistés par ordinateur (DAO, CAO) des plans d'infrastructures et de câblage définitifs.</p> <p>Il réalise le métré d'un projet à l'aide d'un logiciel.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.</p> <p>Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications.</p> <p>Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.</p>	01 h 00 min	<p>L'entretien technique est obligatoirement organisé après la mise en situation professionnelle. Le jury prend connaissance des productions du candidat, issues de la mise en situation professionnelle, avant de mener l'entretien technique.</p> <p>Il comporte 3 parties.</p> <p>PARTIE 1 (Durée 00 h 20 min) Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des éléments projetées.</p> <p>PARTIE 2 (Durée 00 h 20 min) Réaliser les plans d'infrastructure et de câblage.</p> <p>PARTIE 3 (Durée 00 h 20 min) Réaliser le métré du projet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Assurer la planification et le suivi de ses interventions sur les études de réseaux de télécommunications.	01 h 00 min	Le candidat répond à un questionnaire portant sur le suivi des études réalisées et en cours.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Au démarrage de la mise en situation professionnelle, le surveillant remet à chaque candidat une clé USB individuelle identifiée contenant les documents et les fichiers techniques et administratifs numériques nécessaires pour la mise en situation professionnelle. L'ensemble des candidats disposent d'une imprimante commune en réseau pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Si l'imprimante ne se trouve pas dans la salle où est organisée la mise en situation professionnelle, le responsable de la session d'examen veille à prévenir les fraudes en organisant une surveillance dans le local où se trouve l'imprimante, ceci afin d'éviter tout échange du candidat avec l'extérieur (téléphone, smartphone) ou avec un autre candidat, lorsque celui-ci va récupérer les impressions de sa production.

Le jury évalue les productions du candidat avant de mener l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le local choisi assure la confidentialité des échanges. Il est équipé d'un poste informatique identique au poste de travail du candidat, connecté à un vidéoprojecteur. L'imprimante n'est pas nécessaire.

Le jury dispose d'un guide pour l'aider à structurer l'entretien.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	6/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assister le chargé d'études pour la mise en conformité d'un avant-projet d'un réseau de télécommunications					
Compléter les informations techniques, administratives et réglementaires des infrastructures et câblages de télécommunications projetés et existants extraites d'un avant-projet.	<p>Les préconisations administratives et techniques recueillies permettent la production des plans et schémas.</p> <p>Les données topographiques et topologiques recueillies permettent la production des plans et schémas.</p> <p>Les ouvrages de génie civil et les dispositifs de câblage projetés permettent la production des plans et schémas.</p> <p>Les données issues des repérages et relevés de terrain permettent la production des plans et schémas.</p> <p>Les informations complémentaires nécessaires sont recueillies.</p> <p>Le piquetage nécessaire est identifié.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.	<p>La conformité du projet aux règles d'ingénierie des infrastructures et réseaux de télécommunications est assurée.</p> <p>La conformité de la proximité des infrastructures projetées avec les infrastructures et réseaux existants est assurée.</p> <p>L'emplacement et l'encombrement des éléments d'infrastructures sont adaptés aux contraintes de l'environnement.</p> <p>Les résultats des vérifications sont transmis au chargé d'études qui porte le projet.</p> <p>Les non-conformités font l'objet d'une proposition alternative.</p> <p>Les alternatives proposées sont pertinentes au regard du projet.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les plans et les métrés des infrastructures et câblages des réseaux de télécommunications.					
Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.	Les plans détaillés des infrastructures de génie civil souterrain et aérien projetées sont conformes au projet et aux règles d'ingénierie. Les plans détaillés d'implantation topologique des éléments de câblage projetés (câbles, armoires, boîtiers) sont conformes au projet, aux règles d'ingénierie et aux conventions de dessin. Les informations fournies par les équipes d'exécution après travaux sont prises en compte sur les documents récolés et mis à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications.	La liste des besoins matériels est cohérente avec le projet. La liste des besoins matériels est exhaustive. Les quantités et cumuls sont cohérents avec le projet et la liste de besoins.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la planification et le suivi de ses interventions sur les études de réseaux de télécommunications.	Les différentes études traitées sont repérées. L'état d'avancement des études traitées est repéré. Les délais de réalisation sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	8/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur	Compléter les informations techniques, administratives et réglementaires des infrastructures et câblages de télécommunications projetés et existants extraites d'un avant-projet.
	Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications.
	Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.
	Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Assurer la planification et le suivi de ses interventions sur les études de réseaux de télécommunications.
	Compléter les informations techniques, administratives et réglementaires des infrastructures et câblages de télécommunications projetés et existants extraites d'un avant-projet.
	Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications.
	Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.
Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences	Compléter les informations techniques, administratives et réglementaires des infrastructures et câblages de télécommunications projetés et existants extraites d'un avant-projet.
	Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre DPRT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury évalue les productions réalisées par le candidat lors de la mise en situation professionnelle, ainsi que les réponses au questionnaire professionnel, avant de mener l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	9/30

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le candidat répond au questionnaire professionnel et réalise la mise en situation professionnelle sous la surveillance d'un surveillant d'examen. Ce surveillant prévient les fraudes.

Si l'imprimante ne se trouve pas dans la salle où est organisée la mise en situation professionnelle, le responsable de la session d'examen veille à prévenir les fraudes en organisant une surveillance dans le local où se trouve l'imprimante afin d'éviter tout échange du candidat avec l'extérieur (téléphone, smartphone) ou avec un autre candidat, lorsque celui-ci va récupérer les impressions de sa production.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	10/30



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	11/30

CCP

Assister le chargé d'études pour la mise en conformité d'un avant-projet d'un réseau de télécommunications

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Compléter les informations techniques, administratives et réglementaires des infrastructures et câblages de télécommunications projetés et existants extraites d'un avant-projet. Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.	03 h 30 min	La mise en situation se déroule sur un poste de travail individuel (station de travail informatique). À partir d'un dossier technique sous forme numérique et de consignes, le candidat recueille et complète les informations nécessaires pour réaliser les calculs et produire les plans et schémas définitifs des infrastructures et câblages. Il vérifie la conformité technique du projet.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Vérifier la conformité technique aux règles d'ingénierie des infrastructures et câblages de télécommunications projetés.	00 h 30 min	Le local choisi assure la confidentialité des échanges. Il est équipé d'un poste informatique identique au poste de travail candidat, connecté à un vidéoprojecteur. L'imprimante n'est pas nécessaire. Le jury dispose d'un guide pour l'aider à structurer l'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Au démarrage de la mise en situation professionnelle, le surveillant remet à chaque candidat une clé USB individuelle identifiée contenant les documents et les fichiers techniques et administratifs numériques nécessaires pour la mise en situation professionnelle. L'ensemble des candidats disposent d'une imprimante commune en réseau pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	13/30

Si l'imprimante ne se trouve pas dans la salle où est organisée la mise en situation professionnelle, le responsable de la session d'examen veille à prévenir les fraudes en organisant une surveillance dans le local où se trouve l'imprimante, ceci afin d'éviter tout échange du candidat avec l'extérieur (téléphone, smartphone) ou avec un autre candidat, lorsque celui-ci va récupérer les impressions de sa production.

Le jury évalue les productions du candidat avant de mener l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le local choisi assure la confidentialité des échanges. Il est équipé d'un poste informatique identique au poste de travail candidat, connecté à un vidéoprojecteur. L'imprimante n'est pas nécessaire.

Le jury dispose d'un guide pour l'aider à structurer l'entretien.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	14/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assister le chargé d'études pour la mise en conformité d'un avant-projet d'un réseau de télécommunications

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance des productions réalisées par le candidat lors de la mise en situation avant de mener l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats, ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le candidat répond au questionnaire technique et réalise la mise en situation sous la surveillance d'un surveillant d'examen. Ce surveillant prévient les fraudes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	15/30

CCP

Réaliser les plans et les métrés des infrastructures et câblages des réseaux de télécommunications.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications. Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.	03 h 30 min	La mise en situation se déroule sur un poste de travail individuel (station de travail informatique) en présence d'un surveillant. À partir d'un dossier technique sous forme numérique et de consignes, le candidat réalise à l'aide de logiciels de dessin et de conception assistés par ordinateur (DAO, CAO) des plans d'infrastructures et de câblage définitifs. Il réalise le métré d'un projet à l'aide d'un logiciel.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le métré d'un projet de réseaux de télécommunications. Réaliser les plans 2D et 3D d'infrastructure et de câblage des réseaux de télécommunications.	00 h 30 min	Le jury dispose d'un guide pour l'aider à structurer l'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Assurer la planification et le suivi de ses interventions sur les études de réseaux de télécommunications.	01 h 00 min	Le candidat répond à un questionnaire portant sur le suivi des études réalisées et en cours.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		05 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Au démarrage de la mise en situation professionnelle, le surveillant remet à chaque candidat une clé USB individuelle identifiée contenant les documents et les fichiers techniques et administratifs numériques nécessaires pour la réaliser.

Le candidat dispose d'une imprimante en réseau, et de feuilles de papier (pour les impressions de documents de travail et les brouillons).

Le candidat réalise la mise en situation sur la station de travail et enregistre ses productions sur la clé USB.

À l'issue de la mise en situation, le candidat remet au surveillant la clé USB et les supports papier qu'il a utilisés (impressions et brouillons).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	17/30

Le surveillant remet la clé USB et les supports papier utilisés par le candidat au responsable de la session d'évaluation. Celui-ci effectue sur un support externe compatible (clé USB, disque dur...) une copie de sauvegarde des productions du candidat présentes dans la clé USB, et procède à la destruction des supports papier utilisés par le candidat.

Le responsable de la session d'évaluation remet la clé USB du candidat au jury pour lui permettre d'évaluer ses productions.

Le jury évalue les productions du candidat lors de la mise en situation professionnelle avant de mener l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le local choisi assure la confidentialité des échanges. Il est équipé d'un poste informatique identique au poste de travail candidat, connecté à un vidéoprojecteur. L'imprimante n'est pas nécessaire.

Le jury dispose d'un guide pour l'aider à structurer l'entretien.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	18/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser les plans et les métrés des infrastructures et câblages des réseaux de télécommunications.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance des productions réalisées par le candidat lors de la mise en situation professionnelle avant de mener l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le candidat répond au questionnaire professionnel et réalise la mise en situation professionnelle sous la surveillance d'un surveillant d'examen. Ce surveillant prévient les fraudes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	19/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Dessinateur projeteur de réseaux de télécommunications

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle de cours en capacité d'accueillir tous les postes de travail des candidats inscrit à la session d'examen, le surveillant et une imprimante en réseau. Si l'imprimante ne se trouve pas directement dans la salle, elle doit être à proximité de celle-ci, le cas échéant le centre organisateur met en place une surveillance spécifique lorsque les candidats vont chercher leurs impressions.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les équipements informatiques sont branchés sur un circuit électrique secouru ou des onduleurs locaux. Les postes de travail individuels sont connectés à une imprimante commune. Les candidats ne peuvent pas échanger via le réseau entre eux ou avec l'extérieur (Internet).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	21/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<ul style="list-style-type: none">Un ordinateur dont la configuration matérielle permet l'utilisation en multitâches des logiciels, dont les logiciels de DAO 3D qui nécessitent une carte graphique aux performances élevées.Deux écrans, dimension minimum 21", résolution en adéquation avec la carte graphique. <p>OS et logiciels installés sur le poste de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">Windows 64 bits ;Logiciel de traitement de texte (fichiers.docx) ;Logiciel de tableur (fichiers.xlsx) ;Logiciel de base de données (fichiers .accdb) ;Logiciel de présentation (fichiers .pptx) ;Logiciel de diagrammes et synoptiques (fichiers .vsdx) ;Logiciel de gestion de projet (fichiers .mpp) ;Editeur PDF (fichiers .pdf) ;Logiciel d'édition et de retouche d'images ;Editeur HTML (navigateur internet) ;Logiciel de DAO (fichiers .swg)Logiciel SIG tous formats ;Logiciels de calcul mécanique des appuis aériens.	1	Windows 7 ou ultérieur est nécessaire pour assurer la compatibilité avec certains logiciels techniques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	22/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Le poste de travail n'a pas accès à internet.		
Équipements	1	Imprimante réseau couleurs A3 et ses consommables (encres, papier).	16	Imprimante dotée de la fonction "impression sécurisée" (impression verrouillée par mot de passe). L'imprimante est en réseau avec les postes de travail des candidats.
Autres	1	Clef USB3 capacité minimum 512 Go	1	Chaque clé est numérotée et associée à un candidat. Le centre organisateur transmet les numéros d'identification des clés au jury pour la correction des productions du candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	23/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
DPRT	RE	TP-01370	01	30/05/2020	13/05/2020	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

